

# Pro Cup-Centre Val de Loire

Règlement - Circuit Pro Cup à Huis Clos

La Pro Cup-Centre Val de Loire est un circuit de dynamisation des compétitions Pro actuellement en Huis Clos. Le fonctionnement de ce circuit sera modifié ou interrompu au retour de la compétition dans son fonctionnement habituel.

1. Le circuit Pro Cup-Centre Val de Loire se dispute sur des concours régionaux labellisés par le Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire.

2. Les épreuves de la Pro Cup se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CRE CVL. Le présent règlement ne se substitue pas aux règlements FFE. Ce règlement est susceptible de modification par le CRECVL notamment en cas de modifications aux règlements FFE.

3. La Pro Cup-Centre Val de Loire se déroule sur l'épreuve Pro 2 Grand Prix (130 pour les étapes se disputant avant le 01 Juin, puis 135 à partir du 1er juin) ouverte exclusivement aux cavaliers en situation professionnelle.

A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent cette épreuve. L'inscription du cavalier pour le circuit Pro Cup CVL, est automatique et gratuite.

La dotation minimale des épreuves Pro Cup-Centre Val de Loire est fixée à 3 000€.

## **Attribution des points Pro 2 Grand Prix :**

1<sup>er</sup> : 30 points - 2<sup>ème</sup> : 27 points - 3<sup>ème</sup> : 24 points - 4<sup>ème</sup> : 21 points - 5<sup>ème</sup> : 18 points - 6<sup>ème</sup> : 15 points - 7<sup>ème</sup> : 12 points - 8<sup>ème</sup> : 9 points –

Au-delà de la 8<sup>ème</sup> place : 1<sup>er</sup> quart : 2 points - 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> quart : 1 point

4. Afin d'encourager la transmission des connaissances, les cavaliers participant à l'épreuve Pro 2 Grand Prix support de la PRO Cup-Centre Val de Loire pourront s'associer à un second cavalier en situation professionnelle mais non détenteur d'une licence Pro (année N & N-1).

Le second cavalier devra, préalablement à la clôture, être engagé dans l'épreuve préparatoire 110 désignée support de bonifications Pro Cup-Centre Val de Loire.

Le second cavalier devra se déclarer au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par mail le lendemain de la clôture des engagements ([secretariat@crecvl.org](mailto:secretariat@crecvl.org)). Le second cavalier rattaché au cavalier Professionnel pourra être modifié à chaque compétition comptant pour la Pro Cup-Centre Val de Loire par mail le lendemain de la clôture des engagements ([secretariat@crecvl.org](mailto:secretariat@crecvl.org)).

Le second cavalier apportera au cavalier de la PRO 2 GP auquel il est associé une bonification sous forme de points.

Attribution des points de bonifications « second cavalier » :

Préparatoire 110 désignée support de bonifications Pro Cup-Centre Val de Loire

1<sup>er</sup> quart : 5 points

2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> quart : 1 point

5. La Pro Cup-Centre Val de Loire est ouverte à tous les cavaliers quelle que soit leurs domiciliations sportives, l'association d'un second cavalier n'est pas obligatoire pour prétendre au classement de la Pro Cup-Centre Val de Loire.

6. Les organisateurs privilégieront les officiels de compétition de la région Centre-Val de Loire.

7. La situation professionnelle est accordée aux cavaliers :

- Disposant d'une carte professionnelle d'éducateur sportif fléchée activités équestres
- Pouvant justifier de leur activité à l'aide d'une attestation MSA, extrait KBIS, justificatif SIREN avec SIRET et code APE, ou attestation d'employeur pour les cavaliers salariés et les soigneurs de chevaux,
- Sportifs de Haut Niveau (Elite, Sénior et Relève) inscrits sur les listes ministérielles.

La situation professionnelle sera également accordée aux élèves en formation professionnelle hippique pouvant justifier d'un contrat avec un employeur. La dite formation professionnelle hippique devra être exercée à temps plein et être liée directement aux métiers du cheval.

Le CRE CVL se réserve le droit de solliciter des justificatifs.

# Pro Cup-Centre Val de Loire

Règlement - Circuit Pro Cup à Huis Clos

8. Des récompenses seront attribuées à l'issue de la dernière étape de la Pro Cup-Centre Val de Loire ou durant une cérémonie spécifique.
9. L'engagement d'un cavalier sur une épreuve de la Pro Cup-Centre Val de Loire implique l'acceptation du présent règlement.
10. Le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire se garde le droit de modifier sur décision de comité ou de bureau, sans délais, le présent règlement par un additif publié sur son site internet.
11. Pour l'épreuve Pro Cup-Centre Val de Loire, en cas d'égalité, la distribution des points se fera par l'addition des points acquis divisée par le nombre d'ex aequo.  
Ex : 1<sup>er</sup> Ex aequo Pro 2 GP : 30 points 1<sup>ère</sup> place + 27 points 2<sup>ème</sup> place = 57 points /2 =28,5 points pour les deux cavaliers 1<sup>er</sup> ex aequo.